

Délibération n° 2022-28

OBJET : LONGJUMEAU, AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE (ALEC OE), ENEDIS, ESSONNE HABITAT : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	20
Présents et représentés	:	23
Votants	:	23

Le mercredi 9 février 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 3 février 2022, s'est réuni à 20h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette

Délibération n° 2022-28

Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Monsieur Stéphane BAZILE	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

OBJET : LONGJUMEAU, AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT OUEST ESSONNE (ALEC OE), ENEDIS, ESSONNE HABITAT : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'arrêté du 24 décembre 2015 portant validation du programme d'information en faveur de la maîtrise de la demande énergétique « SLIME », dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

VU l'arrêté du 8 octobre 2018 portant reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2015,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2019-68 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant adoption du projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal et notamment l'action 11 - Faciliter le repérage des situations de mal logement et de précarité énergétique,

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2024 et notamment l'action n°9 - Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner,

VU le projet de convention de partenariat concernant des actions en faveur des ménages en situation de précarité énergétique sur le périmètre de la Rocade/Bel-Air à Longjumeau, entre Enedis, Essonne Habitat, l'ALEC Ouest Essonne, la commune de Longjumeau et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de repérer les ménages en précarité énergétique pour les accompagner vers la maîtrise de leurs consommations et des mécanismes d'aides financières,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de perfectionner son processus de repérage des ménages, en élargissant le réseau de donneurs d'alerte, afin d'atteindre ses objectifs et de bénéficier des financements liés au dispositif Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME),

CONSIDERANT l'avis de la commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 1^{er} février 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention avec Enedis, l'ALEC Ouest-Essonne, Essonne Habitat et la commune de Longjumeau, ci-annexée, pour la mise en place d'actions en faveur des ménages en situation de précarité énergétique sur les ensembles de La Rocade - Bel-Air à Longjumeau.

Délibération n° 2022-28

2. AUTORISE le Président à signer ladite convention, tous documents relatifs à ce projet et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 9 février 2022
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220209 - Imc 139440 - DE
Date AR Préfecture : 15/02/2022

— Affichée / Publiée le : **14 FEV. 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr